

COVID-19

FOIRE AUX QUESTIONS

Santé et prévoyance internationale

DATE DE MISE À JOUR : 07 AOUT 2020

Vos Questions	On vous répond
Comment vous contacter ?	Nos équipes restent joignables et continuent à vous accompagner, vous pouvez nous contacter par email à : info.expat@april-international.com
Je souhaite reporter/modifier les dates de mon contrat suite au COVID-19	Si le contrat n'a pas encore pris effet, vous pouvez nous contacter par email à : - Pour un contrat expatrié : adhesionsacite.expats@april-international.com - Pour un contrat voyage ou étudiant : adhesions temporaire.expats@april-international.com
Je souhaite résilier mon contrat suite à un retour anticipé vers la France (ou vers votre pays d'origine si différent).	<p>Oui, vous pouvez résilier votre contrat suite à un retour anticipé. Pour tenir compte de la situation exceptionnelle du Covid-19 et simplifier vos démarches, nous avons décidé d'alléger les formalités habituellement demandées en cas de résiliation. Ainsi une simple présentation du billet d'avion retour sera suffisante pour valider votre demande. À noter : pour la souscription d'un contrat temporaire réalisée à compter du 17 juin 2020, les 3 premiers mois de cotisations resteront dus en cas de résiliation anticipée.</p> <p>La période minimale d'engagement pour les contrats souscrits entre le 28/03/2020 et le 17/06/2020 est de 6 mois.</p>
Si je résilie par anticipation mon contrat, le trop perçu de cotisation me sera-t-il reversé ?	<p>Oui, en cas de résiliation par anticipation de votre contrat, le prorata de cotisation trop versé vous sera remboursé.</p> <p>Une exception : pour la souscription d'un contrat temporaire réalisée à compter du 17 juin 2020, les 3 premiers mois de cotisations resteront dus en cas de résiliation anticipée. La période minimale d'engagement pour les contrats souscrits entre le 28/03/2020 et le 17/06/2020 est de 6 mois.</p>

Vos Questions	On vous répond
<p>Je souhaite souscrire un contrat voyage/temporaire pour mon séjour à l'étranger</p>	<p>Nous vous proposons la solution MyTravel Cover qui prévoit une couverture santé - assistance - bagages - responsabilité civile vie privée, pour les séjours à l'étranger jusqu'à 12 mois. Retrouvez cette offre ici : https://fr.april-international.com/fr/voyages-vacances/mytravel-cover</p> <p>Certaines destinations ne peuvent être couvertes en fonction des évènements qui s'y déroulent.</p> <p>Nous proposons également des solutions spécifiques pour les étudiants.</p>
<p>Je souhaite prolonger mon contrat car je ne peux pas rentrer en France et je dois rester à l'étranger</p>	<p>Nous pouvons vous proposer de prolonger votre contrat APRIL.</p> <p>Pour cela, merci de nous adresser un e-mail à adhesion temporaire. expat@ april- international. com avec la durée de couverture souhaitée et votre numéro de contrat actuel.</p>

Vos Questions	On vous répond
Je souhaite être rapatrié, comment faire ?	<p>Il y a plusieurs cas de figures :</p> <p>1/ Soit vous avez besoin d'être rapatrié pour raison médicale (en cas de maladie ou accident ou en cas de situation de vulnérabilité forte par rapport au coronavirus compte tenu d'antécédents médicaux) : dans ce cas, nos partenaires d'assistance mettront tout en œuvre pour organiser votre rapatriement.</p> <p>2/ Soit vous souhaitez rentrer en France par crainte de contracter le coronavirus ou sur recommandation des autorités françaises : dans ce cas, nous ne pouvons malheureusement pas intervenir pour prendre en charge votre retour. Cela fait partie des exclusions de nos contrats, comme de l'ensemble des contrats du marché.</p> <p>En cas d'annulation de vol ou vous rencontrez des difficultés dans la réservation de votre billet retour, voici nos recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none">-contacter tout d'abord votre compagnie aérienne ou votre agence de voyages ;-puis l'Ambassade ou le Consulat de votre pays de séjour afin d'être renseigné sur d'éventuelles modalités de rapatriement organisées par l'Etat français.-en cas de difficulté d'hébergement, contacter http://sosuntoit.fr/, un service d'urgence mis en place par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et qui met en relation des Français bloqués à l'étranger et des Français établis hors de France pouvant les accueillir temporairement. <p>La prise en charge du retour n'est pas incluse dans nos contrats mais nos assistants partenaires mettront tout en œuvre pour vous aider dans leurs démarches de rapatriement (selon les capacités de vols maintenues par les compagnies aériennes).</p>
Comment suis-je couvert si je souffre du COVID-19 ?	<p>Les garanties « frais de santé » prévues par tous nos contrats s'appliquent bien en cas de suspicion ou de détection du coronavirus. Dans ce contexte particulier, les traitements « exploratoires », c'est-à-dire les traitements que les médecins testent pour soigner cette maladie, médicalement prescrits sont évidemment couverts étant donné que le remède n'a pas été trouvé à ce jour. C'est également le cas pour les hospitalisations forcées pour quarantaine.</p>

Vos Questions	On vous répond
<p>Mon cursus scolaire à l'étranger est suspendu, Que puis-je faire ?</p>	<p>Si votre cursus scolaire est complètement interrompu, vous pouvez demander la résiliation de votre contrat pour retour anticipé en nous transmettant comme justificatif une copie de votre billet d'avion retour vers la France.</p> <p>Si votre scolarité est suspendue temporairement, vous serez tout de même couvert dans votre pays de nationalité pour une durée de 90 jours consécutifs et serez de nouveau couvert lorsque vous reprendrez vos études. Pour toute demande particulière veuillez contacter par e-mail à info.expat@april-international.com ou par téléphone au +33 (0)1 73 02 93 93.</p>
<p>Votre service est-il toujours joignable ?</p>	<p>APRIL International s'est organisée pour opérer en situation de confinement strict afin de protéger ses salariés, clients et partenaires tout en poursuivant ses activités. Nous restons joignables par tous les canaux habituels : téléphone, mail Service relations assurés :</p> <p>Nos bureaux à Paris : +33 (0)1 73 02 93 93 info.expat@april-international.com</p> <p>Nos bureaux à Mexico : tel. +52(55) 52 80 13 37 et email : infomexico@april-international.com</p> <p>Nos bureaux à Bangkok : tél. +66(0) 2645 3336 et email : infobangkok@april-international.com</p>
<p>Est-il possible de suspendre provisoirement mes cotisations ?</p>	<p>Pour toute étude de cas particulier dans le contexte du COVID-19, vous pouvez vous adresser directement à notre équipe par email à info.expat@april-international.com</p>